

DECRET N° 80/632 DU 27/12/80
Portant nomination de Monsieur MAKOUZOU
François, Officier de l'A.P.N. en qualité
de Contrôleur d'Etat auprès de l'ANAC, LINA-CONGO
et SOGOMAB.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

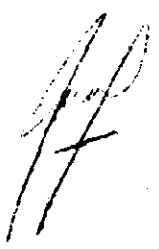
Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;
Vu le décret n°79/106 du 30 Décembre 79 modifiant la composition du
Conseil des Ministres;
Vu le décret n°77/553 du 3 Novembre 1977 portant organisation du Minis-
tère des Finances;
Vu le décret n°77/618 du 21 Novembre 1977 portant nomination du Commandant
MAKOUZOU François en qualité de Chef de service de la Solde et des Pensions.

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

Article 1er.— Monsieur MAKOUZOU François, Officier de l'Armée Populaire Nationale,
précédemment Chef de service de la solde et des pensions à la Direction du Budget
est nommé Contrôleur d'Etat à l'ANAC, Lina-Congo et SOGOMAB.

Article 2.— Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.



.../...

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /.-

Brazzaville, le 27 Décembre 1980

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Travail et de
la Justice; Garde des Sceaux

Henri L O P E S.-

Victor MATA-EMBA.-

Le Ministre des Transports et de
L'Aviation Civile

Yves MONTAGNIER.-